



## RENTREE 2023-2024 B.T.S CI.

**Votre inscription ne sera définitive que lorsque nous aurons reçu les documents suivants, dès que possible, sans attendre les résultats du bac.**

Merci de ne **pas** imprimer le dossier en recto-verso. Les documents doivent pouvoir être séparés

**Retour du dossier d'inscription à l'adresse suivante (PAS D'ENVOI PAR MAIL):**

Lycée Saint-Exupéry – Inscription BTS CI - Allées de Lattre de Tassigny – 17028 La Rochelle cedex1

- Dossier d'inscription
- Fiche d'urgence
- Photocopie de votre carte d'identité
- 1 photo récente format carte identité (inscrire votre nom au verso)
- Votre notification de bourses du CROUS (**à défaut la fournir dès la rentrée, important, conditionne le paiement des bourses**)
- Photocopies des 3 bulletins scolaires de la classe de terminale
- Votre relevé de notes du baccalauréat attestant de votre admission

*(ne pas attendre les résultats du bac pour retourner votre dossier,  
vous nous ferez parvenir le relevé lorsqu'il sera en votre possession).*

*Les précisions concernant la rentrée vous seront données sur le site internet du lycée.*



## **INFORMATIONS CONCERNANT LA SCOLARITE**

La formation en BTS CI impose des périodes de stage en entreprise, dont un stage de 8 semaines à l'étranger.

**Ce stage présente un coût significatif.**

Nous attirons l'attention des étudiants sur le budget à prévoir (transport, logement, assurance, restauration...) pour réaliser ce type de stage

### ***Matériel :***

*Fournitures :* Un petit porte-vue

*Livre à apporter dès la rentrée :*

Livre de CEJM pour la matière Culture Économique Juridique et Managériale

Ce livre servira pour les 2 années de BTS

Editeur : Le Génie Editeur ISBN : 978-2-38197-149-0



Edition **2021** (ne pas acheter la dernière édition)







Année 2023 / 2024

**FICHE D'URGENCE (NON Confidentielle)**

**Nom :** ..... **Prénom :** ..... **Classe :** .....
   
 Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....
   
 Externe    Demi-pensionnaire    Interne (préciser si interne autre établissement).....

**En cas d'urgence, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.**
  
**Merci de faciliter notre mission en nous indiquant au minimum un numéro de téléphone :**

<b>Représentant légal 1 - NOM :</b> .....	<b>Représentant légal 2 – NOM :</b> .....
<b>Adresse</b> .....	<b>Adresse</b> .....
☎ domicile : .....	☎ domicile : .....
☎ travail : .....	☎ travail : .....
☎ portable : .....	☎ portable : .....
<b>Adresse électronique :</b> .....@.....	<b>Adresse électronique :</b> .....@.....

Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

.....

**En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.**

**Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'avec sa famille.** Les frais engagés (médicaux, pharmaceutiques, transports...) seront réglés par la famille et pris en charge par la sécurité sociale si prescription médicale.

- **Date du dernier rappel de vaccin antitétanique (DT Polio):** .....

NOM, adresse et n° de téléphone de votre médecin traitant : .....

Votre enfant bénéficie-t-il d'un                      PAP                      PPS                      PAI
   
**Observations particulières** que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement et des services d'urgence : *allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...*

**Vous souhaitez transmettre des informations confidentielles : vous pouvez le faire, sous enveloppe cachetée, à l'attention de l'infirmier-ère ou du médecin de l'éducation nationale.**

A.....,                      Le .....

Signature(s) du ou des représentants légaux :



# RESTAURATION SCOLAIRE


## 2023-2024



### CARTE DE SELF

Une carte numérique permet l'accès au lycée et à la restauration scolaire.

La carte doit être créditée au moins 24h à l'avance :

- en ligne sur [www.lycee-saint-exupery.fr](http://www.lycee-saint-exupery.fr) et sur l'ENT  [www.lyceecconnecte.fr](http://www.lyceecconnecte.fr) en cliquant sur l'icône TurboSelf,
- sur smartphone en téléchargeant l'application TurboSelf,
- par carte ou chèque (à l'ordre de l'agent comptable du lycée St Exupéry, avec nom, prénom, classe de l'élève au dos) directement à la borne Kiosk au lycée.

Pour les forfaits 5 jours et l'internat, le règlement est possible par virement via Téléservices.

La première carte est gratuite, en cas de perte ou de détérioration une nouvelle carte sera facturée 8€.

### RÉSERVATION POUR LE DÉJEUNER

La réservation préalable est obligatoire sauf pour les internes.

Il est possible de réserver jusqu'à 2 semaines à l'avance sur l'application TurboSelf ou sur la borne Kiosk,

Une réservation peut être annulée jusqu'à la veille 20h.

En cas d'oubli de réservation, l'élève passera en fin de service.

En cas d'oubli de carte, un ticket de remplacement peut être imprimé sur la borne Kiosk après création d'un code individuel.

Tout repas réservé est déduit, même s'il n'est pas consommé.



### TARIFS DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT

Repas au ticket : 4,10€

**Un chèque de 25€ sera demandé à l'inscription pour créditer la carte de self. Il ne sera encaissé qu'à la création du compte.**

Forfait 5 jours : 518,40€ / année

Internat à l'année : 1436,40€

La facturation de l'internat tient compte de la durée inégale des périodes.

Le changement de régime n'est possible et effectif que pour le trimestre suivant.

LYCÉE ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY  
ALL. DU MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY  
17028 LA ROCHELLE CEDEX  
CE.0171418Z@AC-POITIERS.FR  
05 46 43 69 83

